

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous-direction de l'Insertion et de la Solidarité

2019 DASES 220 – Avenants aux conventions avec deux associations pour leurs actions de prévention spécialisée.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La prévention spécialisée est une intervention socioéducative, individuelle ou collective, auprès des jeunes en difficulté âgés principalement de 12 à 21 ans. Elle est menée par des éducateurs de rue qui vont à la rencontre des jeunes dans l'espace public pour établir une relation de confiance et engager des actions éducatives et d'insertion sociale.

Il s'agit d'une mission de protection de l'enfance que la Ville de Paris a confiée à des acteurs associatifs. Ces derniers ont été autorisés par arrêté de la Maire de Paris à gérer un service de prévention spécialisée et sont des organismes habilités par la Ville de Paris dans le cadre de la réglementation des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Les objectifs, les secteurs d'intervention, les moyens humains, les modalités de suivi et d'évaluation sont précisés par convention entre les associations et la Ville de Paris.

Ces conventions ont été renouvelées pour une période de quatre ans en 2019 avec dix associations de prévention spécialisée qui interviennent dans 11 arrondissements parisiens auprès d'environ 16 000 jeunes. Ces conventions prévoient que les associations effectuent en permanence des observations et analyses de leurs secteurs et de leur environnement et puissent proposer des ajustements de leurs interventions afin de s'adapter aux besoins des publics et des territoires. Les actions mises en œuvre s'inscrivent dans le cadre de la charte départementale de la prévention spécialisée, du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, du contrat parisien de prévention et de sécurité et du contrat de Ville, déclinés par arrondissement.

La Fondation Jeunesse Feu Vert et l'association ARC Équipes d'Amitié gèrent des services de prévention spécialisée à Paris. Elles ont conclu en début d'année 2019 une convention avec la Ville de Paris pour les territoires parisiens sur lesquels elles interviennent : 11^e, 12^e, 14^e, 19^e, 20^e arrondissements pour la Fondation Jeunesse Feu Vert et 10^e, 13^e, 15^e et 18^e arrondissements pour l'association ARC-EA.

Dans le 14^e arrondissement, la fondation Jeunesse Feu Vert exerce son activité sur le secteur Vanves- Losserand- Pernety, avec l'appui de 10 professionnels (un chef de service et une équipe socioéducative de 9 personnes). En 2018, les éducateurs ont été en contact avec 735 jeunes.

Comme prévu dans la convention 2019 / 2022 entre la Ville de Paris et la Fondation Jeunesse Feu Vert, l'équipe éducative intervenant sur ce secteur a mené un diagnostic sur le quartier Porte d'Orléans pendant le premier trimestre de l'année 2019 (territoire allant du Boulevard Jourdan à l'avenue Jean Moulin et la rue Émile Faguet, l'avenue Paul Appel et l'avenue Ernest Rayer, ainsi que le Centre sportif Élisabeth). Ce quartier a été identifié comme une « zone blanche d'offre associative et sociale » dans le cadre d'une analyse territoriale réalisée par la Direction sociale de territoire sud de la DASES.

Cette démarche de diagnostic s'est appuyée sur des données chiffrées, un travail exploratoire (passages sur le territoire, questionnaire auprès de 42 jeunes), des échanges avec les établissements dans lesquels sont scolarisés les jeunes du territoire, et avec les acteurs locaux, notamment l'Espace Paris Jeunes le Miroir et le Centre sportif Élisabeth.

Les principales conclusions du diagnostic présenté en juillet 2019 par la Fondation Jeunesse Feu Vert mettent en évidence des regroupements de jeunes sur le secteur observé, une augmentation des nuisances liées à un groupe d'adolescents occupant l'espace public, et des problématiques de jeunes inscrits dans des conduites à risques qui ne fréquentent pas les structures du territoire. Ce diagnostic s'est appuyé sur une observation dans le cadre d'une présence en rue et d'un questionnaire posé à une quarantaine de jeunes.

Ces éléments ont permis d'identifier un besoin d'intervention éducative de prévention spécialisée sur ce secteur. Pour répondre à ce besoin, il est proposé d'élargir le territoire d'intervention actuel de l'équipe de la Fondation Jeunesse Feu Vert dans le 14^e en ajoutant le territoire défini dans le cadre du diagnostic, ainsi que la Cour des Ateliers, et de créer un poste socio-éducatif à temps plein supplémentaire. La fondation Jeunesse Feu Vert envisagera une réorganisation des équipes pour s'adapter aux besoins des territoires d'intervention, dont celui de Porte d'Orléans.

Cette proposition d'extension s'inscrit dans une logique de réponse globale, en complémentarité avec les ressources existantes sur le territoire (équipements sportifs ou jeunesse, collèges sur lesquels sont scolarisés les jeunes du secteur, équipes de médiateurs de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP)...).

Dans le 15^e arrondissement, l'association ARC-Équipes d'Amitié exerce son activité sur les secteurs Latitude 15, Nomad et 15^e Rue, avec l'appui de 16 professionnels (un encadrant socio-éducatif et une équipe socioéducative de 15 personnes). En 2018, les éducateurs ont été en contact avec 638 jeunes.

Comme prévu dans la convention 2019 / 2022 entre la Ville de Paris et ARC-EA, l'équipe éducative intervenant sur le 15^{ème} arrondissement a mené un diagnostic sur le quartier Amiral Roussin. Ce travail de diagnostic, sur la base de données statistiques, de temps d'observation et de rencontres avec les acteurs locaux a permis d'identifier des problématiques qui nécessitent une réponse en matière de prévention spécialisée. Pour répondre à ces besoins, il est proposé d'élargir le territoire actuel de l'équipe dans le 15^{ème} arrondissement prenant en compte le quartier Amiral Roussin, et de créer un poste socio-éducatif à temps plein supplémentaire.

L'association ARC-Équipes d'Amitié réorganisera ses équipes pour s'adapter aux besoins des territoires d'intervention, dont celui d'Amiral Roussin.

Je vous propose la signature d'un avenant à la convention 2019 – 2022 avec la Fondation Jeunesse Feu Vert pour une extension du périmètre d'intervention sur le quartier de Porte d'Orléans et la création d'un poste socio-éducatif à temps plein supplémentaire, ainsi qu'un avenant à la convention 2019 – 2022 de l'association ARC Équipes d'Amitié pour une extension du périmètre d'intervention sur le quartier Amiral Roussin – Dupleix – et la création d'un poste socio-éducatif à temps plein supplémentaire.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris